

RÉSOLUTION N° 40

COMITÉ ASSIGNÉ : SANTÉ ET SÉCURITÉ

OBJET : SOUTIEN À LA RECHERCHE SUR LE CANCER

1 ATTENDU QUE le cancer est reconnu comme l'une des
2 maladies les plus mortelles pour les humains; et
3 ATTENDU QUE le cancer ne fait pas de discrimination, et
4 qu'il touche des personnes de tous les milieux, peu importe
5 leur âge, leur sexe ou leur santé; et
6 ATTENDU QUE les pompiers risquent de contracter
7 certains types de cancer avec des taux d'occurrence de
8 deux à quatre fois supérieur à celui de la population
9 générale, selon un certain nombre d'études médicales
10 sérieuses; et
11 ATTENDU QUE l'AIP a documenté que plus de 60 % des
12 décès en service sont directement attribuables au cancer
13 lié au travail chez les pompiers; et
14 ATTENDU QUE des experts de l'Institut national de la
15 santé des É.U., de l'Institut national du cancer des É.U. et
16 d'autres organismes importants ont affirmé à maintes reprises que les
17 diagnostics de cancer devraient augmenter
18 considérablement à mesure que notre longévité augmente et
19 que les progrès dans le traitement du cancer, la détection
20 précoce et la guérison éventuelle ne découleront que de la
21 recherche sur le cancer; et
22 ATTENDU QUE le financement gouvernemental pour la
23 recherche sur le cancer a été considérablement réduit au
24 cours des dernières années; et
25 ATTENDU QUE les pompiers actifs et retraités reçoivent
26 des diagnostics et succombent à certains types de cancer à
27 des taux alarmants; et
28 ATTENDU QUE l'Association internationale des
29 pompiers a reconnu et rendu public le fait que « le cancer est la
30 principale cause de décès chez les pompiers »; et
31 ATTENDU QUE les pompiers ont une longue et
32 remarquable tradition de prendre soin des leurs,
33 mais aussi de prendre soin des autres; et
34 ATTENDU QUE seul un organisme, soit le Fonds de lutte
35 contre le cancer des pompiers professionnels à la retraite,
36 inc., un organisme sans but lucratif 501(c)3 fondé par des
37 membres actifs et à la retraite de l'AIP, dont aucun ne
38 reçoit un salaire ou une allocation, mais offre un
39 service non-financier, a recueilli et donné plus de 250 000 \$
40 à des programmes de recherche sur le cancer de
41 renommée mondiale en Amérique du nord depuis 2010;
42 toutefois, pour avoir une plus grande incidence, il reste encore
43 beaucoup à faire; et
44 ATTENDU QUE des organismes affiliés aux pompiers
45 offrent des programmes d'éducation, des programmes de
46 défense des droits et des programmes de soutien personnel
47 aux pompiers ayant reçu un diagnostic de cancer, mais ne
48 financent pas la recherche sur le cancer; et
49 ATTENDU QU'il existe actuellement au sein de l'AIP un
50 fonds de lutte contre le cancer de 3 cents par membre par
51 mois, et que ce financement a donné les résultats suivants
52 en mai 2018; contributions à la Fondation V, au test de
dépistage à l'aide d'aérosols fluorescents (étude F.A.S.T.), à

53 l'Étude sur la poussière au sein des casernes de pompiers
54 des États-Unis (University of California-Berkeley), à
55 l'Étude sur la poussière au sein des casernes de pompiers du
56 Canada (University of California-Berkeley), au Sommet sur le
cancer 2016 et au Sommet sur le cancer 2018; et
57 ATTENDU QUE personne ne peut nier que l'AIP a
58 accompli beaucoup de choses dans le domaine de la
59 recherche sur le cancer au cours des quatre dernières
60 années, mais qu'il reste encore beaucoup à faire pour lutter
61 contre cette horrible maladie qui tue les pompiers; et
62 ATTENDU QUE la cotisation par membre de
63 l'Association internationale des pompiers pour la recherche
64 sur le cancer est actuellement de 3 cents par mois et génère
65 environ 90 000 \$ par année pour la recherche prometteuse
66 sur le cancer, sans fardeau financier important pour l'AIP
67 ou ses membres, puisque TOUS les fonds sont versés
68 directement à des programmes établis de recherche sur le
69 cancer et non à un organisme de bienfaisance agissant comme
un tiers; et
70 ATTENDU QUE les programmes de recherche
71 sélectionnés seront axés sur les cancers pour lesquels les
72 pompiers présentent des taux d'occurrence plus élevés que
73 la population générale, preuves documentées à l'appui, et,
74 lorsque ça sera possible, que des fonds seront accordés à
75 des programmes établis de recherche sur le cancer en
76 Amérique du nord; QU'IL SOIT PAR CONSÉQUENT
77 RÉSOLU que le montant actuel par membre passera de 3
78 cents à 5 cents, ce qui générera environ 150 000 \$ au total
79 par année pour la recherche sur le cancer; et QU'IL SOIT
80 ÉGALEMENT
81 RÉSOLU que le Conseil exécutif de l'AIP sera le seul
82 organisme qui décidera dans quels programmes de
83 recherche sur le cancer la totalité de ces fonds seront
84 affectés.

Présentée par : Section locale 729 de Binghamton, New York
Estimation des coûts : 2 cents (0,02 \$)
RECOMMANDATION DU COMITÉ :
DÉCISION DU CONGRÈS :